



Expertise comptable
et conseil aux IRP

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LEURS CONSÉQUENCES

AU NIVEAU ENTREPRISE

FINANCEMENT

80 % PAR L'ENTREPRISE

20 % PAR LE CSE

SAUF ACCORD
PLUS FAVORABLE

3E Consultants donne aux membres du CSE les moyens d'appréhender la stratégie de l'entreprise et surtout ses conséquences dans toutes leurs dimensions pour donner un avis éclairé qui interpelle les actionnaires mais n'engagera pas l'instance en cas de restructuration / réorganisation future



Nous contacter impérativement
avant la désignation

Chaque année, les représentants du personnel doivent débattre avec leur direction des **Orientations Stratégiques de l'Entreprise et de leurs conséquences**. Ce débat nécessite de mobiliser des connaissances qui dépassent bien souvent le cadre de l'entreprise qui doit être resituée dans son environnement sectoriel et au regard de la stratégie de son Groupe. Le débat qui sera mené interpellera directement les choix actionnariaux.

La mission de 3E Consultants s'inscrit dans le cadre de l'information-consultation définie par l'article **L. 2312-17** du Code du Travail. Elle doit permettre aux représentants des salariés de rendre un avis motivé sur la stratégie de l'entreprise telle qu'elle a été définie par l'organe chargé de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise, et sur **ses conséquences sur l'activité, l'emploi, l'évolution des métiers et des compétences, l'organisation du travail, le recours à la sous-traitance, à l'intérim, à des contrats temporaires et à des stages**. Il est important de noter qu'elle porte également sur la **gestion prévisionnelle des emplois et sur les orientations de la formation professionnelle**.

Cette information consultation, trop souvent traitée à la marge, est donc essentielle car devant permettre aux représentants du personnel de **se positionner sur les choix actionnariaux** qui engagent l'entreprise pour les années à venir dans ses dimensions économiques et sociales.



Constructeurs
d'alternatives